

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Bid Receiving Public Works and Government  
Services Canada/Réception des soumissions Travaux  
publics et Services gouvernementaux Canada  
PO Box 1408, Room 100  
167 Lombard Ave.  
Winnipeg  
Manitoba  
R3C 2Z1  
Bid Fax: (204) 983-0338

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise  
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation  
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,  
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Public Works and Government Services Canada -  
Western Region  
PO Box 1408, Room 100  
167 Lombard Ave.  
Winnipeg  
Manitoba  
R3C 2Z1

<b>Title - Sujet</b> Pin Mill	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 5K003-130160/B	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 001
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 5K003-130160	<b>Date</b> 2012-09-25
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$WPG-108-8197	
<b>File No. - N° de dossier</b> WPG-2-35096 (108)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2012-10-09</b>	<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Central Daylight Saving Time CDT
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Perkins, Bill	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> wpg108
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (204) 983-0275 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (204) 983-7796
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

*Cette modification est par les présentes délivrée afin de répondre aux questions des fournisseurs en ce qui concerne l'appel d'offres n° 5 K 003-130160/B en date daté 20 septembre 2012 et de modifier en conséquence l'appel d'offres.*

**La question:** La feuille de calcul Excel indique une exigence de 27 000 t/min, cependant notre machinerie est réglable selon la taille de particule, qui est en mesure d'atteindre une taille de particule de d97 50 (exigence de soumission précédemment validée) toutefois le rpm max est de 16, 000 tr/min. Cela serait acceptable ?

**La réponse:** UNE des spécifications suivantes doit être remplie pour satisfaire aux critères obligatoires:

La vitesse du moteur principal doit être ajustable par le truchement d'un mécanisme d'entraînement à fréquence variable d'au plus 27 000 tr/min, ce qui permet à l'opérateur de varier la vitesse du moteur afin d'obtenir la taille particulière précisée compte tenu du matériel traité

OU

La vitesse du moteur principal doit être réglable par un variateur de fréquence avec une vitesse minimale de 3000 tr/min et fournir une preuve documentée que l'usine peut produire systématiquement une fine poudre de moins de 50 particules µm in d97 dérivé de pois, de lentilles et de haricots à un t/mn de moins de 27 000.

*À la suite de la réponse à la question ci-dessus, les éléments suivants seront modifiés:*

1. Référence obligatoire tableur spécification critères les technique, partie 1: Spécifications de performances générales, article 2., et de modifier dans son intégralité à lire :

**UNE** des spécifications suivantes doit être remplie pour satisfaire aux critères obligatoires:

La vitesse du moteur principal doit être ajustable par le truchement d'un mécanisme d'entraînement à fréquence variable d'au plus 27 000 tr/min, ce qui permet à l'opérateur de varier la vitesse du moteur afin d'obtenir la taille particulière précisée compte tenu du matériel traité

OU

La vitesse du moteur principal doit être réglable par un variateur de fréquence avec une vitesse minimale de 3000 tr/min et fournir une preuve documentée que l'usine peut produire systématiquement une fine poudre de moins de 50 particules µm in d97 dérivé de pois, de lentilles et de haricots à un t/mn de moins de 27 000.

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS ET CONDITIONS RESTENT INCHANGÉES**